

ASSOCIATION DES DOYENS, DOYENNES ET DIRECTEURS, DIRECTRICES
POUR L'ÉTUDE ET LA RECHERCHE EN ÉDUCATION AU QUÉBEC (ADEREQ)

Mémoire présenté à la Commission de l'éducation dans le cadre de l'étude du projet de loi no 95, *Loi modifiant diverses dispositions législatives de nature confessionnelle dans le domaine de l'éducation.*

L'ADEREQ regroupe des représentants du domaine de l'éducation de l'ensemble des établissements universitaires québécois. Elle s'associe à la Table MEQ-Universités pour la formation des enseignants et à la Crépuq dans l'élaboration et le suivi de différents dossiers touchant notamment la formation initiale et continue des enseignantes et des enseignants et les programmes d'études du primaire et du secondaire.

Le présent avis porte sur principalement sur les impacts sur la profession enseignante des changements découlant de l'abandon du recours aux clauses dérogatoires.

L'ADEREQ tient à exprimer son accord avec la décision d'abandonner le recours à la clause dérogatoire et l'enseignement religieux confessionnel. La société québécoise a connu de profondes transformations qui justifient pleinement cette décision. L'école publique se doit d'être accueillante et respectueuse de la diversité sociale, culturelle et religieuse de ses citoyens et adopter une nécessaire réserve à l'égard des choix confessionnels de chacun.

Ce qui précède ne saurait toutefois faire oublier la grande place qu'occupe le phénomène religieux dans les sociétés contemporaines. À cet égard, l'ADEREQ considère qu'une éducation à la citoyenneté ouverte sur le phénomène religieux constitue le plus grand défi de l'école publique. Une formation en éthique et culture religieuse constitue une réponse plus adéquate aux besoins de futurs citoyens vivant des situations sociales diversifiées dans un monde complexe qu'un enseignement religieux confessionnel.

Nous recevons favorablement la proposition d'introduire un enseignement en éthique et culture religieuse parce que celui-ci permet de situer dans l'espace public la connaissance

de la religion et la compréhension de sa place dans notre société. Une telle approche viendra enrichir la démarche des personnes pour qui l'adhésion à une foi est importante tout en contribuant au développement intellectuel et moral de tous, indépendamment des choix religieux des individus ou des familles.

Un enseignement culturel des religions a de nombreuses ramifications à l'intérieur du régime pédagogique et croise l'enseignement de l'univers social et la formation au « vivre ensemble ». De même pour l'éthique, qui est un aspect fondamental de l'éducation à la citoyenneté et de la compréhension des enjeux sociaux de la science et de la technologie, mais aussi, plus généralement, de la vie scolaire et du projet éducatif. À ce sujet, il faudra faire preuve de prudence et ne pas se priver de toute la richesse éducative de l'éthique. Tout comme la qualité de la langue, il s'agit là d'une responsabilité partagée et d'une dimension fondamentale de tous les enseignements, pas seulement de l'enseignement de la culture religieuse. L'éthique n'est ni la religion, ni la morale et il existe une importante tradition intellectuelle de réflexion sur son objet premier, soit l'exercice du jugement sur le sens et la portée d'une action, peu importe la sphère d'activité en cause : la recherche scientifique, les choix politiques ou encore la vie sociale sont autant de domaines dans lesquels l'éthique apporte une importante contribution à la réflexion « citoyenne » qui va au-delà d'une contribution au développement personnel en préparant le citoyen à la participation au débat public.

Comme le souligne avec justesse le document d'orientation publié par le MELS¹, il faudra prévoir que la formation du personnel enseignant permette à celui-ci de faire les distinctions et les arrimages qui s'imposent. En matière de formation des enseignantes et des enseignants, le même document souligne l'importance de compter sur un programme d'étude stable si l'on souhaite développer un enseignement de qualité. L'ADEREQ est pleinement en accord avec ce principe, puisque la stabilité du programme d'étude permet de prévoir et de planifier la formation du personnel enseignant. L'ajustement des

¹ *La mise en place d'un programme d'éthique et de culture religieuse. Une orientation d'avenir pour tous les jeunes du Québec.* MELS, 2005.

programmes de formation initiale pour l'enseignement au primaire ne devrait poser aucune difficulté à cet égard.

Au secondaire, toutefois, la situation et les perspectives en formation initiale sont différentes. Les orientations ministérielles en matière de formation initiale prévoient deux possibilités : une formation préparant à l'enseignement de l'éthique et de la culture religieuse et de la morale ou encore une formation préparant à l'enseignement dans les domaines de l'univers social, de l'éthique et de la culture religieuse et de la morale. Or, que ce soit en lien avec la réforme ou à cause du faible nombre d'inscrits, un nombre croissant et important d'établissements secondaires confient à une même personne l'enseignement de plusieurs matières. Cette situation, qui ne concerne pas que l'enseignement en éthique et culture religieuse, indique toutefois qu'il ne va pas de soi que des perspectives de carrière stables s'offriront à des spécialistes de cet enseignement, qui devront partager la place avec des enseignantes et des enseignants en situation de polyvalence ou formés principalement pour l'enseignement en histoire et éducation à la citoyenneté.

De l'avis de l'ADEREQ, l'on ne peut établir la légitimité de l'enseignement en éthique et culture religieuse sans valoriser la préparation à l'enseignement dans ce champ, que ce soit en clarifiant les profils de sortie pour l'enseignement spécialisé dans le domaine ou, de manière plus importante encore, sans mettre en place une véritable formation continue. En effet, si le nouveau programme invite à une réflexion sur la formation initiale, le succès de son implantation dépend cependant de la formation continue du personnel en place, tant au primaire qu'au secondaire (et, dans ce dernier cas, qu'il s'agisse d'un enseignant spécialiste ou d'un enseignant « polyvalent » assurant plusieurs enseignements).

Les mesures de perfectionnement annoncées par le MELS nous semblent insuffisantes à cet égard. Regroupées sur une courte période de moins de deux ans et visant un très grand nombre d'enseignantes et d'enseignants (20 000 au primaire et 2400 au secondaire), elles auront des retombées très inégales et risquent de ne pas permettre l'atteinte de l'objectif

d'une mise à jour des connaissances et des habiletés didactiques, alors même que tout le travail d'élaboration de situations d'apprentissage et d'évaluation du matériel didactique est à venir. Pour ces raisons, il faut investir dans la formation continue plutôt que dans le perfectionnement ad hoc.

Le Plan d'action du MELS indique que les Universités seront invitées à élaborer des offres de service en formation continue (programmes courts, conférences, colloques, etc.). L'ADEREQ se félicite de cette ouverture, mais réaffirme l'importance de la reconnaissance de la participation du personnel enseignants à des activités de formation continue créditées et du financement de celles-ci. La convention collective des enseignantes et des enseignants, dans son état actuel, n'encourage ni l'une ni l'autre. Or, qu'il s'agisse de l'introduction d'un nouvel enseignement en éthique et culture religieuse ou, plus généralement, de la réforme du curriculum scolaire, l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement et la valorisation de la profession vont de pair avec le développement d'une culture de formation continue et la mise en place d'un véritable encadrement de celle-ci.

En conclusion et en guise de synthèse, l'ADEREQ :

- appuie l'abandon de la clause dérogatoire et l'introduction dans le régime pédagogique d'un enseignement culturel des religions;
- souligne les nombreuses ramifications de l'éthique qui déborde largement le contexte religieux et concerne également la réflexion sur la science et la technologie, les choix politiques et la vie sociale;
- souligne l'importance de compter sur un programme d'étude stable si l'on souhaite développer un enseignement de qualité et planifier la formation des enseignants;
- attire l'attention sur l'impact des orientations ministérielles actuelles en matière de formation initiale à l'enseignement et sur les caractéristiques de la tâche de plusieurs enseignants du secondaire sur la stabilité des perspectives de carrière dans le domaine de l'éthique et de la culture religieuse;

- invite le MELS à accorder davantage d'importance à la formation continue créditée, sa reconnaissance et son encadrement, plus à même de soutenir l'implantation de cette réforme et l'amélioration continue de l'enseignement que des mesures ponctuelles de perfectionnement.